

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 75 (1983)
Heft: 9

Artikel: Bref historique de la diminution de la durée du travail
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386162>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bref historique de la diminution de la durée du travail

La machine est le moyen décisif permettant d'augmenter la productivité du travail. Depuis le milieu du XVIII^e siècle, elle a peu à peu conquis tous les secteurs industriels pour y devenir le levier le plus puissant pour allonger la journée de travail au-delà de toute limite. Au lieu de leur procurer plus de loisirs et de rendre leur labeur moins pénible, l'industrialisation n'a apporté aux travailleurs que la disparition totale de leur temps libre, les obligeant à s'épuiser à la tâche. L'industrie textile suisse connaît, à ses débuts, une journée de travail de 18 heures et plus. Dans l'artisanat, la situation est quelque peu meilleure, car on y travaille «seulement» 13, 14 ou 15 heures. Au début, ce furent d'ailleurs surtout des bourgeois clairvoyants qui intervinrent en faveur d'une diminution de la durée du travail, afin d'éviter la destruction physique et morale de la classe ouvrière.

- 1815 Le petit Conseil de Zurich décrète que les enfants ne pourront travailler en usine qu'à partir de l'âge de 10 ans et, au maximum, 12 à 14 heures par jour. Cette ordonnance reste sans effet.
- 1848 Une loi du canton de Glaris, s'appuyant sur une ordonnance de 1946, réglemente pour la première fois la durée du travail des ouvriers d'usine: 14 heures est le maximum autorisé, 13 heures pour le travail par équipes.

L'Etat fédéral créé en 1848 offrait, avec son espace économique homogène, de meilleures conditions pour le développement industriel. Le nombre des ouvriers d'usine a passé en 30 ans de 40 000 à 140 000. Il ressort d'une enquête faite à Zurich en 1855 que la durée du travail était de 14 heures pour 26% des salariés des principaux secteurs industriels, de 13 heures pour 42% et de 12 heures pour 23% d'entre eux. Peu à peu, les travailleurs apprenaient à se défendre, s'unissant en syndicats et créant des caisses de solidarité. Les concessions arrachées par les grèves disparaissaient souvent tout aussitôt et la lutte devait reprendre pour les reconquérir.

- 1864 Une loi glaronnaise limite la journée de travail à 12 heures.
- 1864 *Création de l'Union internationale des travailleurs.*
- 1866 Les ferblantiers zurichois obtiennent au moyen d'une grève la journée de 11 heures.
- 1868 A Genève, 3000 ouvriers du bâtiment font la grève et obtiennent la journée de 11 heures.

- 1869 Mouvements en faveur de la journée de 10 heures à Genève et à Zurich. Ce but est atteint par les graveurs du Locle et de la Chaux-de-Fonds.
- 1870 Les briqueteries genevoises en restent à la journée de 16 heures malgré la grève.
- 1871 Les ouvriers du textile de Saint-Gall se mettent en grève et obtiennent la journée de 12 heures.
- 1872 Les ouvriers genevois de la joaillerie sont les premiers à obtenir, par une grève, les 9 heures de travail quotidien.
- 1872 La Landsgemeinde de Glaris abaisse la journée de travail à 11 heures.
- 1873 Dans toute la Suisse, luttes pour la réduction de la durée du travail, qui est habituellement de 11 à 13 heures.
- 1876 (23 mars) La loi fédérale sur le travail en usine impose la journée de 11 heures et, pour le samedi, de 10 heures, soit une semaine de 65 heures.

Avec cette loi, notre pays se dotait de la réglementation la plus avancée en matière de durée du travail. Au cours des années 80, le nombre de Suisses travaillant dans l'industrie et l'artisanat dépassa pour la première fois le nombre de ceux qui vivaient de l'agriculture. Les ouvriers des fabriques prirent peu à peu la place des artisans à la tête des mouvements de lutte pour la réduction du temps de travail. La formation des centrales syndicales va de l'avant.

- 1880 Les milieux industriels exigent la suppression de la journée de 11 heures.
- 1885 Après une période de calme, nouvelles grèves pour des réductions de la durée du travail.
- 1889 *A Paris, le congrès de la II^e Internationale déclare le 1^{er} Mai Journée de lutte pour la journée de 8 heures.*
- 1890 Un large mouvement pour la journée de 10 heures obtient gain de cause en de nombreux endroits. Les cheminots, les postiers, etc. obtiennent la semaine de 72 heures aux termes de la loi.
- 1891 L'industrie mécanique passe aux 10 heures de travail quotidien.
- 1902 Cheminots, postiers, etc. obtiennent la semaine de 66 heures aux termes de la loi.
- 1905 La «petite loi du samedi» réduit la durée du travail les veilles de dimanche et jours de fête à 9 heures, soit 64 heures par semaine.
- 1909 La journée de 8 heures apparaît pour la première fois dans les conventions collectives des typographes-compositeurs.
- 1911 75% des ouvriers d'usine travaillent 59 heures ou moins.
- 1914 La Suisse est l'un des derniers pays industriels à obtenir la journée légale de 10 heures et la semaine de 59 heures.
Au début de la guerre, la loi sur les usines est abolie et de nombreux employeurs rallongent le temps de travail.
- 1917 La semaine de 59 heures entre enfin en vigueur.

- 1918 (Avril) Semaine de 54 heures dans l'industrie des machines.
(11–14 novembre) Grève générale nationale. L'une des principales revendications porte sur la semaine de 48 heures.
(Décembre) Accord sur la semaine de 48 heures dans l'industrie de la chaussure.

Vers la fin de la guerre, les mouvements de travailleurs prirent une extension considérable en Europe. Le succès de la Révolution d'octobre, les bouleversements survenus en Allemagne et dans les territoires de l'ancienne monarchie danubienne, ainsi que le durcissement des luttes de classes dans les pays qui étaient sortis victorieux du conflit, ébranlèrent la bourgeoisie au pouvoir. Pour désamorcer la situation, tous les pays industriels accordèrent, au cours des mois qui suivirent la fin de la guerre, la semaine de 48 heures aux travailleurs. Après la grève nationale, les employeurs suisses eux-mêmes acceptèrent soudain des réductions massives de la durée du travail. Entre 1918 et 1920, on enregistra des succès qui devaient se maintenir jusque dans les années 50. Pour la dernière fois la Suisse se conformait aux normes internationales en matière de durée du travail.

- 1919 (Mars) Dans toute la Suisse, vague d'assemblées de travailleurs réclamant la journée de 8 heures.
(Mars) Dans l'industrie mécanique, accord sur la semaine de 48 heures.
(Avril) Accords sur les 48 heures hebdomadaires dans de nombreux secteurs, tels que les grandes entreprises communales, l'industrie textile, chimique, celle du chocolat, etc.
Peu de progrès dans l'artisanat.
(Mai) Les travailleurs du bois se mettent en grève et obtiennent la semaine de 48 heures.
(Juin) Le Parlement fixe l'horaire hebdomadaire à 48 heures pour les travailleurs des fabriques.
(Octobre) Lors de la Conférence de Washington, les pays industriels s'efforcent de trouver des normes de travail unifiées.
1920 (6 mars) Une loi fédérale introduit la semaine de 48 heures pour le personnel des chemins de fer, des PTT, etc. En octobre, victoire de la votation populaire contre le référendum de la droite.
(Printemps) Les travailleurs du bâtiment doivent abandonner le combat pour la semaine de 48 heures après un lock-out de 11 semaines en moyenne.
(Avril) A Bâle, la loi fixe à 48 heures la semaine de travail des artisans.
1920 } *Sévère crise économique. Près de 100 000 chômeurs en février*
1923 } *1922.*
1921 Plus de 100 conseillers nationaux demandent la suppression de la semaine de 48 heures (motion Abt). Le Département de l'économie publique autorise généreusement les exceptions.

- 1922 Le Parlement veut introduire la semaine de 54 heures (Loi Schulthess). Les organisations ouvrières rassemblent plus de 200 000 signatures pour un référendum.
- 1924 (Février) Le peuple repousse de manière claire et nette la loi Schulthess.
Importantes grèves des ouvriers de la métallurgie contre l'allongement de la durée du travail.
- 1930 *Grave crise économique. En décembre 1935 près de 120 000 chômeurs. En de nombreux endroits, on parle de l'introduction de la semaine de 40 heures pour augmenter le nombre des emplois.*
- 1934 La semaine de 40 heures est revendiquée par l'USS dans son programme de travail.
- 1936 *Semaine de 40 heures en France* (Front Populaire).

A partir de 1924, la question des diminutions d'horaires n'est plus guère soulevée en Suisse et ce n'est que dans les années 50 que la discussion se ranimera. Malgré la conjoncture économique favorable qui se maintient jusqu'en 1974/75, les progrès sont très lents. La Suisse est à la traîne loin derrière les autres pays industriels en matière de réglementation de la durée du travail.

- 1954 L'Alliance des Indépendants lance une initiative pour l'introduction de la semaine de 44 heures (60 000 signatures).
- 1956 Le secteur des arts graphiques prévoit par convention collective la semaine de 44 heures pour 1959.
A Bâle, semaine de 43–45 heures accordée dans l'industrie chimique aux termes d'une convention collective.
- 1957 Dans l'industrie des machines, un accord prévoit une durée hebdomadaire de travail de 46 heures.
- 1958 L'initiative de l'Alliance des Indépendants est rejetée par le peuple (65% de Non).
- 1959 L'USS lance une initiative pour la semaine de 44 heures (125 000 signatures).
Des accords passés dans l'industrie de la construction mécanique prévoient les 44 heures.
- 1963 1000 plâtriers zurichois restent 10 semaines en grève pour obtenir la semaine de 40 heures. Sans résultat.
- 1964 L'USS retire son initiative et accepte le «compromis de Lugano» qui promettait la semaine légale de 45 heures pour le 1^{er} janvier 1967.
La loi sur le travail fixe la durée hebdomadaire du travail à 46 heures pour «les salariés des entreprises industrielles, ainsi que pour le personnel de bureau, les employés techniques et autres, y compris le personnel de vente dans les grandes entreprises du commerce de détail» et à 50 heures pour tous les autres.
- 1965 Les employeurs préconisent une plus longue durée du travail en prétextant la nécessité de lutter contre la surpopulation étrangère.

- 1971 Le Vorort veut combattre l'inflation en allongeant la durée du travail.
Semaine légale de 44 heures dans les transports publics.
Le Poch lance une initiative pour la semaine de 40 heures (54 000 signatures).
- 1974} *Fin de l'essor économique de l'après-guerre*
1975}
- 1975 Une ordonnance du Conseil fédéral fixe enfin la durée hebdomadaire légale du travail à 45 heures.
- 1976 L'initiative du Poch est massivement rejetée (78% de Non).
- 1977 L'USS lance une initiative en faveur de la semaine de 40 heures qui n'aboutit pas.
Une convention collective dans le secteur des arts graphiques prévoit la semaine de 40 heures pour 1979.
- 1978 Aux termes de la «Convention et accord dans l'industrie des machines», la durée hebdomadaire du travail est fixée, comme dans l'industrie horlogère, à 42 heures pour le 1^{er} janvier 1983.
- 1980 *L'Organisation internationale du travail constate que la Suisse, avec 44,5 heures, possède la plus longue durée hebdomadaire de travail d'Europe occidentale.*
- 1982 Le Congrès de l'USS décide de préparer le lancement d'une initiative populaire pour la semaine de 40 heures.
- 1983 La convention de l'industrie des machines fixe deux étapes pour passer de 42 heures à 40 heures par semaine. L'objectif sera atteint le 1^{er} janvier 1988.
L'Union syndicale suisse lance l'initiative pour la réduction par étapes de la durée du travail. Les dispositions transitoires précisent que, à raison de deux heures par an, la durée hebdomadaire sera amenée à 40 heures, sans réduction du revenu salarial.

Chronique rédigée par Bernhard Degen, extraite de la brochure SSP/VPOD: «Plus de temps libre pour vivre mieux», Zurich, mai 1982.